

Activités 2013

Compte rendu annuel des activités 2013 de l'Observatoire des Grands Lacs en Afrique

Avec le soutien :



SOMMAIRE

- 1 – ÉVOLUTIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DES GRANDS LACS..... 7**
- 2 – ÉCONOMIE ET RESSOURCES NATURELLES : UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE
RÉGIONALE ? 11**
- 3 – L'ÉVOLUTION DES APPAREILS DE SÉCURITÉ DES ÉTATS DES GRANDS LACS..... 15**

L'Observatoire des Grands Lacs en Afrique a pour but de fournir des analyses régulières sur les évolutions locales et régionales d'une zone comprenant l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, la République Démocratique du Congo et l'Angola.

Outre un colloque annuel tenu au 4^{ème} trimestre de chaque année, l'Observatoire produit une dizaine de notes par an, qui peuvent prendre la forme d'analyses sociopolitiques, d'analyses comparatives, de points de situation sur des questions particulières, ou encore de note de prospective, en fonction de l'actualité.

L'Observatoire des Grands Lacs en Afrique est animé par l'Institut Français de Recherche en Afrique à Nairobi (IFRA-Nairobi) et par la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS). Il bénéficie du soutien de la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense.

Le site internet de l'Observatoire se présente sous la forme d'un blog. Outre une apparence plus aérée et moins institutionnelle qu'un site, le blog inclut une dimension participative.

Le blog propose l'intégralité d'une vingtaine de notes, et l'accès aux résumés de celles restantes. Il présente également l'actualité de l'Observatoire (le séminaire annuel, ateliers thématiques à Nairobi ou à Paris, le réseau de chercheurs...), les dernières publications, des bibliographies thématiques, le compte rendu des activités, la synthèse du séminaire annuel...

<http://obslac.wordpress.com>

Séminaire annuel 2013

Tenu le 26 novembre 2013, le 2^{ème} séminaire annuel de l'Observatoire a permis de réunir des chercheurs kenyans, tanzaniens, ougandais, et français, autour de trois tables-rondes reprenant les grandes familles de problématique abordées dans les travaux écrits de l'Observatoire. La synthèse des séminaires 2012 et 2013 est disponible sur le blog de l'Observatoire.

Les dix notes produites dans le cadre de l'Observatoire en 2013 se regroupent ainsi en trois grands thèmes :

- ⇒ **Les évolutions politiques et économique des États des Grands Lacs**
- ⇒ **Économie et Ressources naturelles : une nouvelle cartographie régionale ?**
- ⇒ **L'évolution des appareils de sécurité des États des Grands Lacs**

Atelier thématique Kenya

Le 25 novembre 2013, un séminaire a été organisé dans les locaux de la Fondation pour la Recherche Stratégique, de 14h00 à 16h00, avec le concours de l'Institut Français de Recherche en Afrique (IFRA-Nairobi) sur le thème du Kenya. Ont été abordées les questions des conséquences internes et régionales des élections de 2013 et de l'attentat du *Westgate*. Mathieu MERINO (FRS / ECCES), assurant la fonction de modérateur, les intervenants suivants ont pu s'exprimer :

- Chris KATUMANGA-MUSAMBAYI, Université de Nairobi ;
- Marie-Aude FOUERE, IFRA-Nairobi ;
- Christian THIBON, IFRA-Nairobi ;
- Marc-Antoine PEROUSE DE MONCLOS, INED – IRD.

1 – Évolutions politiques et économique des États des Grands Lacs

- *Le Rwanda, un modèle économique ?*, Jérémy Révillon, Relecture : Gaspard Gaparayi, Frederick Golooba-Mutebi (Note n° 3 – 2013)
- *Les élections kényanes de mars 2013, le calme est-il définitivement acquis ?*, Mathieu Mérino, Michel Paternotre (Note n° 4 – 2013)
- *République Démocratique du Congo : l'échec des pouvoirs provinciaux. Une nouvelle étape dans la déconstruction de la Troisième République*, Gérard Gerold (Note n° 7 – 2013)
- *Le Katanga. Entre croissance économique portée par le secteur minier et un développement en demi-teinte*, Donatien Dibwe Dia Mwambu, Delphin Kaimbi Mpyana, Didier Kilondo Nguya (Note n°10 – 2013)

Gérard Gerold (Note n°7 – 2013) dresse un constat d'échec de la décentralisation en République Démocratique du Congo. Issue de la Constitution de 2006, massivement adoptée par les Congolais, cette réforme était perçue comme un outil efficace pour éviter le retour de l'autoritarisme et comme un vecteur de démocratisation de la vie politique en renforçant les pouvoirs locaux.

Les institutions provinciales (gouvernements et assemblées) élues en 2007 souffrent aujourd'hui de la même illégitimité qui touche les autorités centrales, et dont la base est l'extension illicite des mandats mise en œuvre de façon systématique et silencieuse par le Président Joseph Kabila.

Si l'esprit de la décentralisation est bien présent dans la Constitution et si ce mouvement fait toujours l'objet de l'intérêt des partenaires régionaux et internationaux de la RDC qui l'ont inscrit dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba¹ comme un des domaines dans lesquels le pays est invité à faire des réformes et à montrer rapidement des avancées positives, le transfert des compétences n'a jamais été accepté par le gouvernement central qui perçoit la décentralisation comme une perte de son contrôle sur l'argent et les populations des provinces.

Mais le bilan désastreux des institutions provinciales n'incombe pas seulement aux autorités centrales. L'activité des assemblées provinciales a été partout très réduite, et leur pouvoir de contrôle sur les gouvernements provinciaux a « *rapidement tourné au chantage puis un racket systématique* » (Note n°7 – 2013). Et le bilan des gouverneurs et de leurs ministres n'est guère meilleur.

¹ Signé à Addis-Abeba en marge de l'Assemblée générale de l'Union Africaine le 24 février 2013 par les 9 pays de la CIRGL et deux pays de la SADC, cet accord est censé mettre fin au conflit qui affecte l'Est du Congo et les Kivu en particulier, depuis 1996.

L'expérience de décentralisation au Katanga, deuxième plus grande province de la RDC, est illustrative de ces biais. Donatien Dibwe Dia Mwambu, Delphin Kaimbi Mpyana et Didier Kilondo Nguya (Note n°10 – 2013) expliquent en ce sens que les structures institutionnelles étaient tant un tel état de déliquescence au Katanga qu'il faudrait non pas parler de décentralisation, mais de « reconstruction par le bas des fonctions étatiques ». Après l'élection de l'Assemblée et du gouvernement du Katanga en 2007, l'absence de loi organique régissant les rapports entre les provinces et le pouvoir central a favorisé un exécutif provincial prédateur, au travers d'un phénomène de « décentralisation² ».

Restaurer l'autorité de l'État, via des autorités locales ou centrales, est pourtant indispensable à la régulation du secteur minier, principal secteur d'activité du Katanga. En effet, la croissance économique, portée par le boom minier des années 2000, ne s'est pas accompagnée d'améliorations notables des conditions de vie et du tissu économique. Le contrôle des revenus miniers et de leur redistribution à l'échelle de la province constitue ainsi un enjeu de premier plan.

Cette économie basée sur l'exploitation des minerais est fragilisée sur un double plan politique et économique. Politique tout d'abord car les mines se concentrent surtout dans la partie sud du Katanga. Économique ensuite car la diversification de l'économie katangaise, et donc son émancipation du secteur minier, demeure difficile à parfaire. Il s'agit de préparer « l'après-mine », de contrôler les externalités négatives (pollution, violences...) de cette activité, et à plus long terme, de promouvoir un tissu économique local plus dense et diversifiée (agriculture, tourisme...).

La note rédigée par Jérémy Révillon avec l'appui de Gaspard Gaparayi et de Frederick Golooba-Mutebi (Note n° 3 – 2013) s'interroge sur l'existence d'un modèle économique rwandais. Les progrès du Rwanda dans ce domaine sont nombreux : augmentation du produit intérieur brut, contrôle d'une inflation certes élevée, importance des investissements directs étrangers, développement industriel et agricole, amélioration du niveau de vie...

Mais ce qui est présenté comme la réussite économique du Rwanda apparaît progressivement comme un trompe-l'œil. Cette analyse esquisse en arrière-plan des critiques de fond, qui ont trait aux conséquences économiques de la nature autoritaire du régime rwandais, et de sa politique régionale, notamment dans les Grands Lacs.

Outre le fait que l'économie rwandaise reste fragile et trop dépendante de l'aide internationale, « *la réussite économique dans un contexte autoritaire a un prix : la centralisation des intérêts autour d'un centre politico-économique au détriment d'une circulation des élites. De plus cette nouvelle donne économique suppose un libéralisme politique mais aussi une paix durable sur les frontières avec ses voisins sous-régionaux.*

À cet effet, la fin de la guerre dans l'Est de la République Démocratique du Congo serait à l'avantage de Kigali, ce qu'affirment beaucoup d'officiels rwandais³ et donnerait un

² Terme mieux exploité par P. ENGLEBERT, « Décentralisation, incertitude et despotisme de proximité en République Démocratique du Congo », Workspaper, Histoire du Temps présent, Musée Royal d'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique, 2011.

³ Interviews réalisées par Frederick Golooba-Mutebi (chercheur ougandais, associé à l'ODI) entre août 2012 et février 2013. Voir aussi « Mushikiwabo's statement to German parliamentarians », *The New Times*, 1^{er} février 2013.

nouveau souffle au modèle rwandais. En plus d'apporter de nouveaux débouchés pour les entreprises rwandaises, la paix chez son voisin congolais permettrait probablement au pays de recevoir à nouveau sans difficulté l'aide internationale nécessaire à son développement ». La visibilité internationale que confère au Rwanda la politique de ce dernier en RDC peut d'ores et déjà être mise en balance avec ses inconvénients : elle borne le développement de son économie et conduit à la mise au ban du Rwanda par les partenaires multilatéraux et nationaux du développement de la région.

Dans un contexte régional où les régimes peuvent être qualifiés d'hybrides (mi-autoritaires, mi-démocratiques à l'image du Burundi ou de l'Ouganda), les élections présidentielles au Kenya du 4 mars 2013 revêtaient une importance toute particulière. A l'échelle régionale, un échec du processus électoral et des violences auraient envoyé un signal négatif aux États des Grands Lacs qui sont en transition démocratique. Et pour le Kenya, ces élections (six cumulées en un scrutin) constituaient un test interne de stabilité et de vie démocratique.

Si la décision de la Cour suprême validant l'élection d'Uhuru Kenyatta au premier tour de l'élection présidentielle a été acceptée sans violence par Raila Odinga et ses partisans, le processus électoral n'a été ni exemplaire sur un plan matériel, ni exempt d'exactions localisées, essentiellement dans la période pré-électorale. « *Même s'il n'a pas débouché sur des violences généralisée, [...] ce scrutin a été tout aussi chaotique que par le passé* » comme l'écrivent Mathieu Mérino et Michel Paternotre (Note n° 4 – 2013).

Le spectre des graves affrontements de 2007/2008 a été un facteur implicite mais majeur d'apaisement, tout comme l'important écart de voix entre les deux candidats, et ce, dès le premier tour (près de 830 000 voix).

Le caractère relativement pacifié des élections de 2013 doit ainsi être considéré comme « *conjuncturel, et par conséquent réversible* ». L'administration électorale, dont la faillite avait été constatée en 2007 et qui a été réformée en 2010, doit encore réaliser son saut qualitatif dans la perspective des prochains scrutins.

2 – Économie et Ressources naturelles : une nouvelle cartographie régionale ?

- *Eastern Africa: A New Oil and Gas Frontier*, Benjamin Augé, Rose Nakayi, relecture : Claire Médard (Note n° 1 – 2013)
- *L'influence des corridors dans le développement régional : le cas de l'EAC*, Ronan Porhel, Alain Léon (Note n° 2 – 2013)
- *Impacts du Changement climatique dans la région des Grands Lacs*, Alexandre Taithe (Note n°8 – 2013)

Le désenclavement et l'accès à la mer des États centraux est l'un des objectifs de l'EAC (*East African Community*), soutenant la construction d'un espace économique commun. Dans cette optique, l'EAC a réactivé ses trois principaux corridors : le corridor nord de Mombasa à Kampala via Malaba ; le corridor central de Dar es Salaam à Kigoma via Tabora et en Ouganda via Masaka ; et le corridor sud de Dar es Salaam à Lusaka via Mbeya. L'axe kenyan domine nettement les deux autres, et le Kenya tente de maintenir sa position de leader logistique, malgré la préférence des États de l'hinterland pour la mise à niveau des corridors tanzaniens.

Le gouvernement kenyan cherche ainsi à la fois à moderniser l'axe existant, et à créer un nouveau corridor à partir de Lamu. Les travaux visant à faire de cette ville côtière d'au moins 20 millions d'habitants un véritable port en eau profonde de dimension internationale ont débuté il y a deux ans. Le LAPSSET (*Lamu Port and Southern Sudan – Ethiopia Transport*) concrétise un ancien projet d'axe de transport multimodal, et ambitionne de compter routes, voies ferrées et oléoducs à destination de l'Éthiopie et du Sud-Soudan.

Cependant, les obstacles à la réalisation du LAPSSET demeurent variés et sérieux. À l'échelle interne, les régions que le projet LAPSSET doit traverser ont été délaissées par le pouvoir central et verront leur équilibre modifié par ces nouveaux axes. La violence existe dans ces zones (attaques intercommunautaires, accrochage entre bandes armées et les forces de l'ordre), alors même que le terrorisme s'insinue de plus en plus au Kenya (attentats, massacres...), tout particulièrement dans les zones frontalières avec la Somalie. Sans compter que la proximité de Lamu avec ce dernier pays augmente le risque de piraterie malgré des dispositifs nationaux internationaux de surveillance des mers et des côtes. Enfin, la question du financement, essentiellement d'origine kenyane sauf pour la partie oléoduc, repousse la fin des travaux, et incite le Sud-Soudan à étudier l'alternative à Lamu que représente le port de Djibouti.

Au final, les enjeux relatifs aux couloirs économiques en Afrique de l'Est pourraient relever de l'EAC comme le soulignent Ronan Porhel et Alain Léon (Note n°2-2013), tant leur importance est constitutive d'un intérêt général à l'échelle des pays de ce bloc régional. Qu'il s'agisse de la concurrence croissante des ports de l'Afrique australe, du

renforcement du libre-échange avec l'espace SADC, de la mise en commun de moyens (notamment financiers), de la diminution des barrières non-tarifaires, d'une planification régionale intégrant un développement économique plus équilibré et local, les arguments sont nombreux en faveur d'une implication supérieure de l'EAC dans la conception des infrastructures régionales. Cela accélérerait, de plus, l'union fiscale et plus largement l'intégration économique entre les membres de l'EAC.

A l'instar des corridors économiques qui peuvent créer d'importants déséquilibres territoriaux (hypertrophie de Nairobi et sous-développement de certains districts kenyans), la découverte et la mise en exploitation de réserves d'hydrocarbures en Afrique de l'Est risquent de profondément modifier les éléments structurants de la géopolitique locale et régionale. Le potentiel important en hydrocarbures du rift albertin, confirmé par des phases d'exploration intenses à partir de 2006, révèle de nouveaux enjeux.

Tout d'abord, la plupart de ces réserves se situent dans des zones frontalières (lac Albert, lac Tanganyika, lac Kivu, aires littorales, lac Turkana dans une moindre mesure...), ce qui accroît le risque d'instabilités interétatiques. Ensuite se pose la question du transport de ces hydrocarbures : par où transiteront ces ressources naturelles non-renouvelables ? Quel sera le montant des droits de passage des hydrocarbures ? De même, le raffinage s'opérera-t-il sur place ?

L'augmentation de la conflictualité, locale et régionale, relative aux ressources en hydrocarbures n'est pas inéluctable, comme en témoignent les accords bilatéraux de 2007 et 2008 entre la RDC et l'Ouganda, pour prévenir les tensions autour de l'exploitation des réserves du lac Albert (Rose Nakayi et Benjamin Augé, note n°1-2013).

A l'échelle interne, les défis portent sur la gouvernance de cette future manne. La corruption demeure un biais à contrecarrer prioritairement (exemple récent en Ouganda de ministres impliqués dans la vente de concessions). De ce fait, la transparence des revenus, de leur usage, la mise en place d'autorités indépendantes *ad hoc* (régulation du secteur, voire compagnies d'État) doivent accompagner la forte attente des populations en matière de responsabilité des dirigeants. En effet, la perspective d'une augmentation des revenus publics laisse espérer un partage interne de la rente, voire des compensations vis-à-vis d'un désintérêt de l'État central pour certaines parties de son territoire. Les tentatives de recentralisation par les autorités centrales, dans l'optique de contrôler les revenus pétroliers et gaziers, pourraient être en ce sens crisogènes (cas de l'Ouganda, et peut-être à l'avenir de la RDC).

Plus généralement, la capacité des autorités à fournir biens et services de manière spatialement équilibrée devrait être au cœur de la stabilité sociale et politique des États de l'Afrique médiane lorsque ceux-ci deviendront producteurs d'hydrocarbures.

Le district du Turkana illustre les enjeux que représentent ces transformations multi-sectorielles. La découverte de pétrole à l'ouest du lac en 2012 et d'importants systèmes d'eau souterraine en 2013, ainsi que le probable passage de tronçons du projet LAPSSET, modifieront en profondeur les modes de vie de cette région, la plus pauvre du Kenya (en termes de revenu par habitant).

Le changement climatique accentue les conséquences de ces mutations par ses propres impacts. L'agriculture en l'Afrique de l'Est et RDC revêt une dimension sociale primordiale, pilier de la (sur-)vie quotidienne de la moitié (RDC) voire des trois-quarts de la population des différents États (Kenya, Rwanda, Ouganda, Tanzanie). Dès lors, les

évolutions environnementales, même minimales, pourraient y avoir d'importantes conséquences sur la sécurité alimentaire et la stabilité sociale, et la priorité, parmi les actions d'adaptation au changement climatique, doit être donnée au soutien et à la transformation du secteur agricole dans cette zone.

L'Afrique de l'Est devrait en moyenne gagner en précipitation et en température, avec une forte variété de situations locales (y compris des volumes de pluie en baisse dans certaines régions). L'exception principale, où l'aridité devrait s'accroître fortement, est une large bande de territoire de part et d'autre de la frontière entre la Tanzanie et le Kenya, partant du littoral puis remontant jusqu'au Soudan, et touchant également la Somalie.

Les pays de l'Afrique médiane révèlent une extrême vulnérabilité climatique en matière de production d'énergie. La majorité de l'électricité kenyane provient de barrages dans le bassin du fleuve Tana. De fortes sécheresses à l'instar de celles de 2011, sans précédent depuis une soixantaine d'années, menacent directement la fourniture d'électricité dans la quasi-totalité du territoire⁴. De même, le niveau des lacs Kivu et Tanganyika aura un impact direct sur la capacité de production d'électricité au Rwanda, dans l'est de la RDC et au Burundi.

Si l'existence de liens entre changement climatique et conflictualité dans cette aire géographique se consolide, la part de la dégradation de l'environnement dans les conflits semble secondaire en comparaison de facteurs socioéconomiques, politiques et géographiques. Une instrumentalisation politique croissante des enjeux environnementaux (accès à l'eau et aux terres communautaires, revendications relatives aux terres, droits de migration et de passage...) notamment par leur ethnicisation pourrait être l'effet indirect du réchauffement global qui aurait le plus d'impacts sécuritaires en Afrique de l'Est.

⁴ ACCES (Africa, Climate Change, Environment and Security), *Climate Change and Security in Africa. Vulnerability Discussion Paper*, Africa – UE Partnership, octobre 2010, 65p.,

3 – L'évolution des appareils de sécurité des États des Grands Lacs

- *Approche comparée des processus R.S.S. dans les Grands Lacs*, Jean-Jacques Patry (Note n° 5 – 2013)
- *Militaries and Security Provisioning in Africa: an appreciation of Kenya, Uganda and Rwanda*, Chris Katumanga Musambayi (Note n° 6 – 2013)
- *RD Congo : un an après l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, où en sont les réformes et la réconciliation ?*, Gérard Gerold (Note n°9 – 2013)

Les programmes de réforme du secteur de la sécurité (RSS) en cours ou qui se sont déroulés dans l'Afrique des Grands Lacs illustrent la difficulté d'implanter localement des concepts extérieurs au Continent. Ces processus exigent la coordination de compétences et d'intervenants très diversifiés, ce qui les rend vulnérables à la fois aux intérêts et logiques propres aux bénéficiaires, et à l'influence et aux buts que recherchent les donateurs.

On constate bien un phénomène d'appropriation de la RSS par les acteurs politiques nationaux et locaux, mais selon leur propre agenda, de manière différente de celle imaginée par les partenaires extérieurs. Les instruments de la RSS sont même véritablement intégrés aux dynamiques politiques burundaises et rwandaises, comme le montre Jean-Jacques Patry (Note n° 5 – 2013). Au Rwanda, « *l'enjeu pour le gouvernement consiste [...] moins à rééquilibrer les appartenances communautaires au sein des institutions de sécurité, que de s'assurer de la prise en main durable de l'appareil d'État détruit pendant la guerre civile, en s'appuyant sur les forces militaires rwandaises issues du FPR (Armée populaire du Rwanda)* ». Au Burundi, malgré le raidissement du pouvoir depuis les élections de 2010, le bilan du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR) est plutôt positif, grâce à une application convenable de quotas dans les Forces de Défense Nationale (FDN). Mais la difficile réforme de la police (par une civilianisation) et de la justice (absence de mise en place de mécanismes de justice transitionnelle) entrave plus globalement la RSS du Burundi.

En RDC, l'appropriation de la RSS s'opère selon l'intérêt de la Présidence, en se concentrant sur les désordres récurrents de l'Est, et en négligeant les aspects internes (dont la police). En effet, l'insécurité intérieure n'est pas perçue comme une menace pour le gouvernement central. Dès lors, la RSS n'existe plus en tant que programme cohérent en RDC.

Cette analyse est confortée par Gérard Gerold (Note n°9 – 2013), qui s'interroge sur l'état des réformes et de la réconciliation en RDC, un an après l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, signé en 2013 par neuf pays de la CIRGL⁵ et deux pays de la SADC⁶.

⁵ La Conférence internationale pour la région des Grands Lacs réunit : la RDC, la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Sud Soudan, le Soudan, la République centrafricaine, le Kenya, l'Angola et la République du Congo. Le Congo Brazzaville et le Kenya ne sont pas signataires de l'Accord-cadre.

⁶ Communauté de développement de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud et la Zambie ont signé l'Accord-cadre.

Cherchant à poser les bases d'une solution globale et durable au conflit qui touche l'Est de la RDC depuis le génocide rwandais en 1994, l'Accord-cadre demande à la RDC de fournir dans un délai raisonnable les preuves des efforts qu'elle a réalisés pour réformer en profondeur six secteurs :

- Le secteur de la sécurité (armée, police) ;
- La consolidation de l'autorité de l'État ;
- La décentralisation ;
- Le développement et les services sociaux de base ;
- Les Institutions de l'État et les Finances ;
- La réconciliation, la tolérance, la démocratisation.

La victoire militaire et politique du gouvernement congolais sur les rebelles du M23 en octobre 2013 ne devrait pas accélérer la réalisation de ces réformes structurelles. Si sur le plan militaire ce succès est relatif (appui significatif des Tanzaniens et Sud-Africains de la Brigade d'intervention de la MONUSCO), il renforce politiquement l'assise du Président Joseph Kabila aux échelles internes et régionales. Les processus internes de « concertations nationales » (initiées avec Léon Kengo, Président du Sénat) et de la « transition consensuelle » permettent de re-légitimer des élus dont les mandats ont pour la plupart été étendus illicitement.

Prolongeant cette idée, « *il est à peu près certain que les priorités [de Joseph Kabila] vont, désormais, se concentrer sur la prolongation de son pouvoir au-delà de décembre 2016 qui devrait marquer la fin de son deuxième mandat. L'urgence n'est donc plus dans les réformes [que n'ont guère progressées dans les six secteurs susmentionnés], mais bien dans la construction d'un consensus en faveur d'une Transition permettant l'extension de son mandat et dans la confection d'un calendrier électoral techniquement inattaquable, mais justifiant lui aussi un report des échéances électorales* ».

Chris Katumanga Musambayi (Note n° 6 – 2013) dresse le panorama de menaces multiformes et mouvantes sur l'Afrique de l'Est et centrale. Il propose une lecture sécuritaire d'enjeux économiques (l'importance des corridors), énergétiques (la mise en exploitation de nouvelles ressources en hydrocarbures et leur transport), tout en plaçant le terrorisme au sommet de la hiérarchie des menaces communes à cette large aire géographique.

Examinant les parcours historiques et références propres à chaque armée nationale (Kenya, Ouganda et Rwanda), il souligne l'intérêt d'une réponse collective régionale, qui ne serait pas seulement militaire, à ces nouvelles menaces. Cette action commune aurait des dimensions institutionnelles et infrastructurelles, et questionnerait à l'échelle de l'Afrique médiane la construction coordonnée de raffineries, de ports, de voies de chemin de fer, d'axes routiers, d'oléoducs et gazoducs...

Chris Katumanga Musambayi esquisse enfin les contours d'une sécurité régionale multilatérale, et non pas garantie par un seul acteur (que ce soit le Kenya, l'Éthiopie ou une puissance non-africaine). Il s'interroge par exemple sur l'opportunité de forces marines régionales, soutenues par des puissances maritimes extérieures.

